

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 18 février 2021, à 11 h 50, via Teams.

Sont présents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Est absent :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président

En l'absence du président de la CMQ, M. Gilles Lehouillier, vice-président, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2021-12**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2021

#### **Résolution n° E-2021-13**

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines - Appel de candidatures – Stagiaire en environnement

#### **Résolution n° E-2021-14**

- Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à un appel de candidatures pour la dotation d'un poste occasionnel de stagiaire en environnement pour la période estivale, soit de mai à août 2021.

Référence : Rapport décisionnel du 18 février 2021

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Production d'images numériques couleur aéroportées et réalisation d'une orthophotographie pour le territoire de la CMQ - Appel d'offres

### **Résolution n° E-2021-15**

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à procéder à un appel d'offres public pour la sélection d'une firme ayant pour mandat la production d'images numériques couleur aéroportées et la réalisation d'une orthophotographie.
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQ à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 18 février 2021  
Responsable : Géomatique et technologies de l'information

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2020-2022 - Chantier 3 – « Le développement des marchés » - Projets 3.2 et 3.3 – « Créer des partenariats avec les détaillants en alimentation et le milieu HRI (hôtels, restaurants, institutions) » et « Stimuler la mise en marché de nouvelles productions végétales, le développement de produits agricoles innovants et encourager l'implantation de projets en production émergente » - Développement du site internet (phase 2)

### **Résolution n° E-2021-16**

Dans le cadre des projets 3.2 « Créer des partenariats avec les détaillants en alimentation et le milieu HRI (hôtels, restaurants, institutions) » et 3.3 « Stimuler la mise en marché de nouvelles productions végétales, le développement de produits agricoles innovants et encourager l'implantation de projets en production émergente » du chantier 3 « Le développement des marchés » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 :

- Accorder un contrat de gré à gré à l'agence Bulldozer afin de développer la phase 2 du site Internet « Saveurs du coin », au montant de 30 875 \$ (taxes en sus), le tout en conformité avec la proposition de service datée du 26 janvier 2021.

Référence : Rapport décisionnel du 18 février 2021  
Certificat trésorerie : CT-2021-05  
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

### **Résolution n° E-2021-17**

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 10 février 2021, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2021 (période 1).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2021.

Référence : Bordereau de dépenses du 18 février 2021  
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

---

## PROCÈS-VERBAL

- 3 -

Les résolutions E-2021-12 à E-2021-17, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE